



# Ville de Schefferville

**ORDONNANCE 2023-09-69**

**OBJET : Demande de révocation du certificat d'autorisation  
environnemental pour le pressage de véhicules hors d'usage**

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QU'**Adémétal Inc. n'est plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, locataire du terrain appelé site de ferraille, situé sur la rue de la Gare à Schefferville et appartenant à la Ville de Schefferville depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023;

**ATTENDU QU'**Adémétal Inc. n'est plus en mesure de poursuivre des opérations de pressage des véhicules hors d'usage;

**ATTENDU QU'**au cours des 7 dernières années, Adémétal Inc. n'a procédé qu'à une seule opération de transport de la ferraille à l'extérieur de Schefferville et qui fait que le site de ferraille atteindra bientôt son point de saturation;

**ATTENDU** que la présente situation ajoute au passif environnemental de la région de Schefferville;

**ATTENDU QU'**une demande officielle de céder à la Ville le certificat d'autorisation environnementale pour le pressage de véhicules hors d'usage a été signifiée à Adémétal Inc. par la procureure de la Ville;

**ATTENDU QU'**aucune réponse n'a été reçue à ce jour de la part d'Adémétal Inc.;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général et greffier, monsieur François Désy, incluse au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance,

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de révoquer le certificat d'autorisation émis le 15 février 2016 sous les numéros 7550-09-01-0503001 et 401327614.

Adoptée à Schefferville le 10 septembre 2023.

Jean Dionne, administrateur